

SELARL Stéphanie RIVALAN – Delphine CHAUVIERRE

Huissiers de Justice Associés

Téléphone 01.48.13.93.93

98 rue Gabriel Péri

Télécopie 01.48.20.31.16

93207 SAINT DENIS CEDEX

Dossier n° 267946

PROCÈS-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX-HUIT NOVEMBRE

À la requête de :

LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la résidence Les moulins, à SAINT DENIS (93), 36, 40 et 50, rue Auguste Poulain, prise en la personne de son syndic, la SARL SEBIMMO, dont le siège social est à SAINT OUEN,

Ayant pour avocat Maître Thierry BACQUET, avocat associé de la SCPA DOMINIQUE DROUX ET BACQUET, avocat au barreau de la Seine Saint Denis,

Il est rappelé ce qui suit :

Qu'en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BOBIGNY en date du 26 mars 2019, il a été fait commandement à la Direction nationale d'intervention domaniale, 3, chemin de presles, à SAINT MAURICE (94) en sa qualité de curateur de la succession de , propriétaire d'un ensemble immobilier à SAINT DENIS, 36,48,50, rue Auguste Poulain et 2, rue Gaston Dourdain,

- lot n° 624 au 14^{ème} étage, bâtiment 3, appartement 142 : un appartement comprenant entrée, dégagement, salle de séjour, trois chambres, salle de bain, toilettes, cuisine et loggia,
- lot n° 353 au premier sous-sol : une cave n° 19,
- lot n° 60 au deuxième sous-sol du bâtiment : un emplacement de stationnement,

D'avoir à régler la somme totale de 24 302,23 euros,

Que dans le cadre de cette procédure, il doit être régularisé un procès-verbal descriptif du bien dont il s'agit, conformément aux articles 35 et 36 du décret numéro 2006-936 du 7 juillet 2006, relatif aux procédures de saisie-immobilière et des distributions du prix d'un immeuble.

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION

Je, Delphine CHAUVIERRE, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Stéphanie RIVALAN – Delphine CHAUVIERRE, Huissiers de Justice Associés près le Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY, demeurant 98 rue Gabriel Péri à 93200 SAINT-DENIS, soussignée,

Me suis rendue ce jour au 14^{ème} étage bâtiment 3, appartement 142, où étant en présence de :

- Un représentant de l'association Les petites sœurs des pauvres s'occupant de la gestion du bien et ayant les clefs,
- Un serrurier,

J'ai constaté ce qui suit :



L'appartement est en travaux.

Entrée :

Peinture au plafond et sur les murs.

Au sol, absence de revêtement.

Présence d'un interrupteur avec plafonnier.





Première chambre sur la gauche :

Peinture au plafond et sur les murs.

Au sol, absence de revêtement.

Présence d'un interrupteur avec plafonnier.

Présence d'un châssis vitré à double battant, deux dormants, en bois. Les volets sont en PVC.

Présence d'un placard avec portes coulissantes.





Deuxième chambre :

Peinture au plafond et sur les murs.

Au sol, absence de revêtement.

Présence d'un interrupteur avec plafonnier.

Présence de deux châssis vitrés à double battant, deux dormants, en bois, agrémentés de volets sont en PVC.

Présence d'un placard avec portes coulissantes.

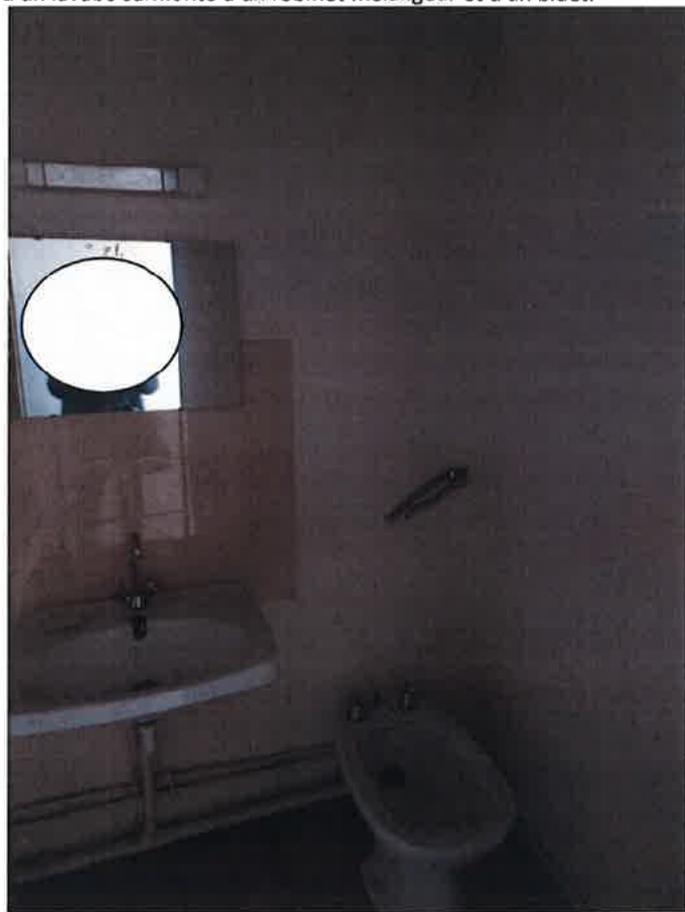




Salle de bain :

Peinture au plafond et sur les murs. Un carrelage à proximité de la baignoire.

Présence d'une baignoire et d'un lavabo surmonté d'un robinet mélangeur et d'un bidet.





Toilettes :

Peinture au plafond et sur les murs.

Au sol, dalles de linoléum.



Accès cuisine :

Peinture au plafond et sur les murs.

Au sol, dalles de linoléum en très mauvais état.

Présence d'un châssis vitré.

Présence d'un évier double bac en inox.





Accès à la pièce de vie :

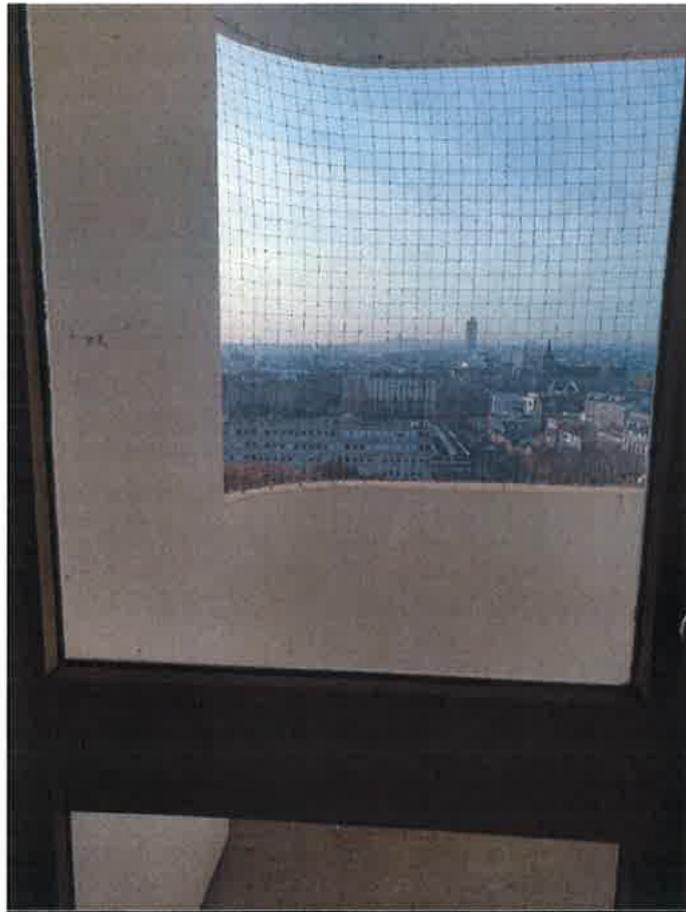
Peinture au plafond et sur les murs.

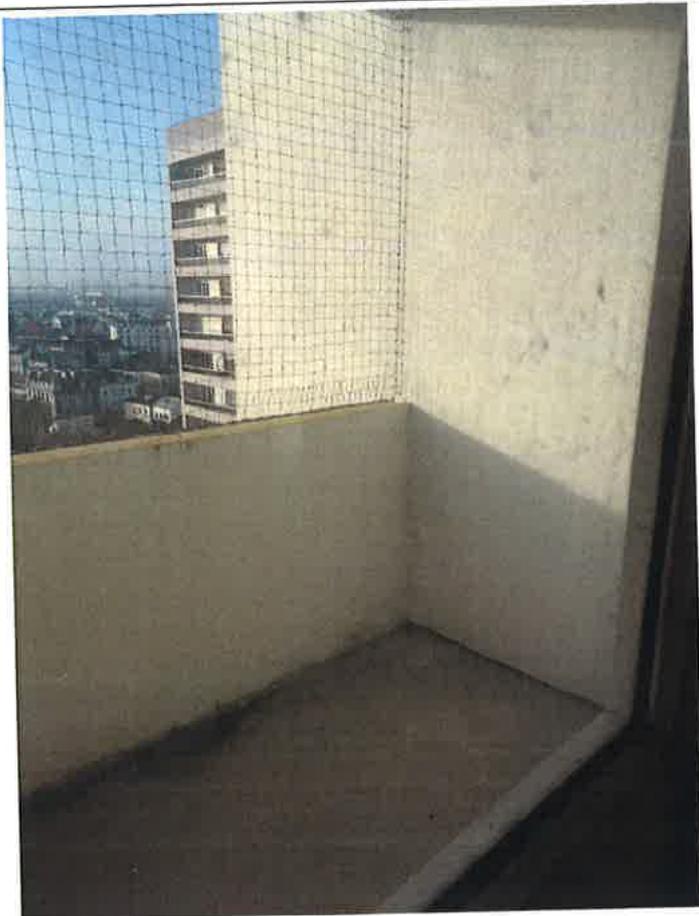
Absence de revêtement au sol.

Sur la première partie de cette pièce, un châssis vitré en bois, double battant, avec volets, trois dormants et l'autre partie, accès sur loggia, un seul battant.









Telles sont mes constatations

ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT POUR
SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Signature et cachet de l'Huissier de Justice

EXPEDITION



Maître Delphine CHAUVIERRE

Le présent acte comporte douze pages